



Dispositif de développement professionnel des nouveaux enseignants-chercheurs

2019-2020

Contexte

Le décret du 9 mai 2017 et l'arrêté du 8 février 2018 fixent l'obligation de formation des nouveaux enseignants-chercheurs pendant leur année de stage visant l'**approfondissement des compétences pédagogiques** nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant-chercheur.

Dans ce contexte, le pôle IPPA en collaboration avec le service de formation des personnels met en place depuis 2017 un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des maîtres de conférences nouvellement recrutés à l'UCA.

Philosophie du dispositif

Un **accompagnement individuel** et un programme de **formation à la carte** pour tenir compte des besoins, des attentes et de l'expérience de chaque nouvel enseignant-chercheur (nEC).

Organisation (schéma au verso)

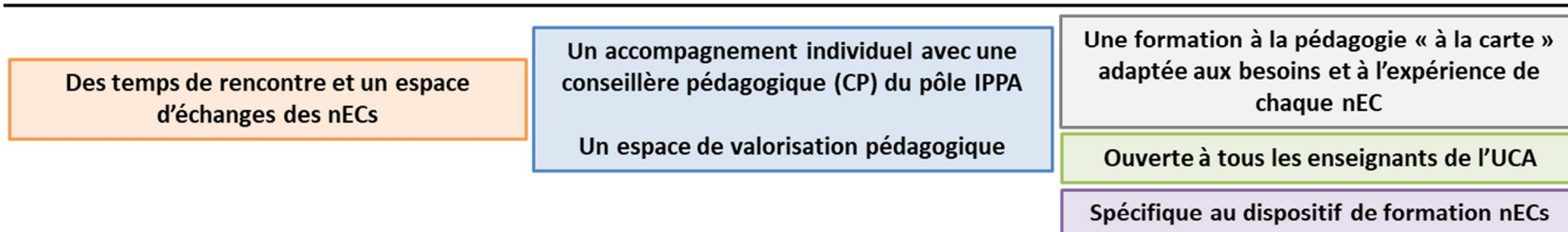
Un socle commun à tous les nECs avec :

- **Des temps de rencontre en présentiel et un espace d'échange collectif sur la plateforme de cours en ligne Moodle**
- **Un accompagnement individuel comprenant des RDV avec une conseillère pédagogique du pôle IPPA et un espace de valorisation pédagogique sur la plateforme de cours en ligne Moodle**
- Des formations à la pédagogie universitaire comprenant des ateliers de formation, des conférences, des lectures d'ouvrages... à choisir en fonction des besoins :
 - **Une offre ouverte à tous les enseignants de l'UCA**
 - **Des temps spécifiques au dispositif de formation des nECs de l'UCA**

Modalités de mise en œuvre

- 32h de décharge d'enseignement
- Obligation de valider 41h de formation
- Un référent pédagogique dans la composante
- Une conseillère pédagogique du pôle IPPA qui assure l'accompagnement du nEC tout au long de l'année dans le cadre du dispositif

Dispositif de développement professionnel des nouveaux enseignants-chercheurs (nECs) de l'UCA 2019/2020



Une année pour réfléchir, expérimenter et évoluer dans ses pratiques d'enseignant

